

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
COMTÉ DE RENÉ-LÉVESQUE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 4 FÉVRIER 2019, À LA SALLE
MUNICIPALE, SITUÉE AU 286 RUE DE LA FALAISE, À
TADOUSSAC.**

**Étaient présents : M. Charles Breton, maire
Mme Linda Dubé, conseillère
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère
M. Stéphane Roy, conseiller
M. Guy Therrien, conseiller**

**Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme
secrétaire d'assemblée.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM
ET MOT DU MAIRE**

La séance débute à 19h. Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2019-0034)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la
Municipalité du Village de Tadoussac accepte l'ordre du jour tel que
présenté.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1. Modification au règlement 368 concernant un règlement
d'emprunt de 5 530 714\$ pour la réalisation du projet
d'aménagement « Destination Tadoussac ».

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2019-0035)

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS QUE la
Municipalité du Village de Tadoussac autorise la modification du
règlement 368 concernant un règlement d'emprunt de 5 530 714\$ pour la
réalisation du projet d'aménagement Destination Tadoussac pour les
modifications suivantes :

Abroger le 6^e paragraphe Attendu que suivant

« ATTENDU que ce règlement est adopté conformément au Code municipal ART.1061 car 50% de la dépense prévue fait l'objet de subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministères ou organisme; »

Modifier le 2^e alinéa de l'article 2 afin de faire référence au ministère du Tourisme et non au ministère de la Culture et des Communications.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

5. CLÔTURE DE LA RÉUNION

(Rés. 2019-0036)

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la réunion soit levée à 19h10.

Charles Breton,
Maire

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin, directrice générale

Je, Charles Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.